

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ**

Sont présents :

M. Luc Paquet, maire
M. Sylvain Veilleux, conseiller, pro-maire
M. Raymond Roy, conseiller
M. Michaël Lessard-Lacroix, conseiller
M. Michaël Morin, conseiller

Sont absents :

Mme Nathalie Leblanc, conseillère

Sont vacants :

Le siège #5

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018, à la salle municipale à 20 heures, située au 778, route Principale à Saint-René.

2018-07-170 1-Ouverture de la séance et présence

Le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la séance ordinaire à 20h00.

M. Jesse Grondin, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et présence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018;
4. Présentation des comptes de juin 2018;
5. Lecture de la correspondance;
6. Permis de lotissement pour les lots 5 061 104 et 5 061 105;
7. Demande de dérogation mineure pour les lots 5 061 104 et 5 061 105;
8. Offre de service de MI Consultants;
9. Résultat soumission des travaux d'asphalte;
10. Soumission pour le creusage et nettoyage des fossés;
11. Résolution d'autorisation pour Revenu Québec;
12. Modification de la demande d'autorisation à la Commission Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) fait par le 153, rue principale;
13. Recommandation de paiement #3, pavage des rues du Versant, Parent et Rodrigue;
14. Entente intermunicipale balai mécanique;
15. Entente relative à la fourniture partagée de services des loisirs et de la culture;
16. Emploi du coordonnateur des loisirs et de la culture;
17. Embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour 2018 de Saint-Georges;
18. Demande de louer la salle municipale sans frais par les Cercles de Fermières du Québec, Cercle Saint-René;
19. Rapport des comités;
20. Varia;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance.

2018-07-171 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire;

Il est proposé par Raymond Roy et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit acceptée.

2018-07-172 3-Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipale tenue le 4 juin 2018;

Attendu que le directeur général et secrétaire trésorier soit, par la présente, exempté de procédé à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par Michaël Lessard-Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 4 juin soit adopté tel que rédigé.

2018-07-173 4-Présentation des comptes à payer de juin 2018

Il est proposé par Michaël Morin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes à payer du mois de juin pour le montant total de trois cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-deux cents(389 054.82\$).

2018-07-174 5-Lecture de correspondance

La liste des correspondances reçues au mois de mai est résumée par monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier.

2018-07-175 6-Permis de lotissement pour les lots 5 061 104 et 5 061 105

Attendu que la municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour les lots 5 061 104 et 5 061 105;

Attendu que le plan ne respecte pas la réglementation municipale;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été faite;

En conséquence, il est proposé par Michaël Lessard-Lacroix et résolu à l'unanimité par les membres présents d'accepter ce permis de lotissement pour les lots 5 061 104 et 5 061 105, selon le plan de l'arpenteur-géomètre Marie-Andrée Gallant daté du 1 juin 2018, minute 13398 et dossier 1318.

2018-07-176 7-Demande de dérogation mineure pour les lots 5 061 104 et 5 061 104

Attendu qu'une dérogation mineure a été déposée pour les lots 5 061 104 et 5 061 105;

Attendu que cette demande consiste à accepter que la façade de la construction soit de 29.63mètre au lieu de 50 mètres. Ladite demande fait référence à l'article 3.2 du règlement 120-06, que la façade d'une construction doit être d'au moins 50 mètres.

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 26 juin pour analyser cette demande;

Attendu qu'un avis public a été envoyé 15 jours avant la présentation de la demande au Conseil, soit le 6 juin 2018;

Attendu que le CCU recommande d'accepter cette dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Constructions règlementaires, fait selon la réglementation qui était en force;
- Topographie du terrain;

- Demande de lotissement dessinée pour répondre le mieux possible à la règlementaire actuelle;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure en référence à l'article 3.2 du règlement 120-06.

2018-07-177 8-Offre de service de MI Consultant

Point remit ultérieurement.

2018-07-178 9-Résultat soumissions des travaux d'asphalte

Attendu que la municipalité doit faire des travaux d'asphaltage;

Attendu que la loi demande qu'un contrat de plus de 25 000\$ donné par soumission d'au moins deux soumissionnaires;

Attendu que les soumissions ont été reçues le 12 juin à 15h05;

Le directeur général, secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'asphaltages. Les soumissions sont les suivantes :

Pavage Sartigan	128.78\$ la tonne, plus taxes
Les Pavages de Beauce	228.24\$ la tonne, plus taxes
Pavage Abénakis	pas reçu de soumission

En conséquence, il est proposé par Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les travaux d'asphaltages à Pavage Sartigan.

2018-07-179 10- Soumission pour le creusage et nettoyage des fossés

Attendu que la municipalité doit faire creuser environ 2000 mètres et nettoyer 2000 mètres de fossés

En conséquence, il est proposé par Michaël Morin et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre une soumission pour les travaux de creusage et nettoyage des fossés.

2018-07-180 11- Résolution d'autorisation pour Revenu Québec

Il est proposé par Raymond Roy et résolu à l'unanimité des membres présents que :

Grondin, Jesse

Directeur général, secrétaire-trésorier

*** ** 008

Jesse Grondin soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'Entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

2018-07-181 12- Modification de la demande d'autorisation à la Commission Protectrice du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) du lot 5 060 838

Attendu que la demande initiale était de dézoner une portion du lot 5 060 838 pour placer une fosse septique de la construction sur le lot 5 060 773 (terrain adjacent);

Attendu que la demande est encore en cours, les propriétaires demandent le dézoning de tout le lot 5 060 838;

En conséquence, il est proposé par Michaël Lessard-Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande pour le lot 5 060 838;

2018-07-182 13- Recommandation de paiement #3, pavage des rues du Versant, Parent et Rodrigue

Il est proposé par Michaël Morin et résolution à l'unanimité des membres présents de payer Pavage Sartigan un montant de 6 618.46\$ pour la dernière retenue de 5% pour les travaux de pavages.

2018-07-183 14-Entente intermunicipale balai mécanique

Attendu que l'entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de 5 ans, tel que mentionné à l'article 16 de ladite entente;

Attendu que celle-ci a pris effet le 16 octobre 2008;

Attendu que celle-ci a été renouvelée le 16 octobre 2013;

Attendu que la municipalité de Saint-René désire mettre fin à l'entente;

Attendu qu'il est mentionné que l'une ou l'autre des municipalités doit informer par courrier certifié les autres municipalités au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

En conséquence, il est proposé par Michaël Morin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un courrier certifié soit envoyé aux municipalités de Saint-Zacharie, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Côme-Linière leur mentionnant que la municipalité de Saint-René désire mettre fin à l'entente le 16 octobre 2018.

2018-07-184 15-Entente relative à la fourniture partagée de services des loisirs et de la culture

Attendu que l'entente a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

Attendu que l'entente a pour objet le «Soutien» et développement aux organismes de loisirs et de culture en place et aux municipalités participantes;

Attendu que la municipalité n'a pas besoin des services d'un coordonnateur des loisirs de la culture;

Attendu que le partage des actifs et des passifs seront partagé selon la façon décrite dans ladite entente;

Attendu que la municipalité de Saint-René désire mettre fin à l'entente;

Attendu qu'il est mentionné que l'une ou l'autre des municipalités doit informer les autres municipalités par résolution du Conseil pour mettre fin à l'entente;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité des membres présents que:

Qu'une copie conforme de la résolution soit envoyée à la municipalité de Saint-Martin et Saint-Théophile leur mentionnant le désir de mettre fin à l'entente relative à la fourniture partagée de services des loisirs et de la culture dès maintenant;

Que la municipalité de Saint-René s'engage à payer la portion du salaire du coordonnateur des loisirs et de la culture qui lui revient, soit 33,3% des coûts, jusqu'au 1^{er} septembre 2018;

Que la municipalité de Saint-René s'engage à faire le partage des actifs et des passifs selon la façon décrite dans l'entente.

2018-07-185 16-Emploi du coordonnateur des loisirs et de la culture

Attendu que la municipalité n'a pas besoin des services d'un coordonnateur des loisirs et de la culture;

En conséquence, il est proposé par Raymond Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de mettre fin à l'emploi du coordonnateur des loisirs et de la culture.

2018-07-186 17-Embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour 2018 de Saint-Georges

Attendu que les enfants de la municipalité sont inscrits au camp de jour de Saint-Georges ou de Saint-Martin;

Attendu que les municipalités, ayant un enfant avec un handicap, doivent offrir les services d'un accompagnateur/trice pour le soutien de cet enfant;

Attendu que l'enfant est inscrit au camp de jour de Saint-Georges;

Attendu que la ville de Saint-Georges offre seulement le service d'accompagnateur/trice aux résidents de Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par Michaël Morin et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher une accompagnatrice, à contrat, au le camp de jour de Saint-Georges pour le soutien d'un enfant de la municipalité de Saint-René.

2018-07-187 18-Demande de louer la salle municipale sans frais par les Cercles de Fermières du Québec, Cercle Saint-René

Attendu que la municipalité a reçu une demande de location de la salle municipale, pour un an, sans frais;

Attendu que la municipalité, selon le point 3 de la résolution 2005-10, offre gratuitement la location de la salle municipale aux Organisme à but non lucratif (OBNL) de la municipalité de Saint-René;

Attendu que le Cercle des Fermières est un OBNL;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité des membres présents de permettre aux Cercle des Fermières de Saint-René de louer la salle municipale ou le Centre Keven Veilleux gratuitement.

2018-07-188 19-Rapport des comités

Que le conseiller Sylvain Veilleux présente son rapport sur le comité de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

Que le conseiller Michaël Lessard-Lacroix présente son rapport sur le comité des Loisirs;

Que le directeur général présente son rapport sur le comité consultatif d'urbanisme en l'absence de la conseillère attitrée.

2018-07-189 20- Varia

2018-07-189.1 20.1-Élection du 9 septembre 2018

Fait mention que les élections partielles seront dimanche le 9 septembre 2018.

2018-07-189.2 20.2-Remboursement voyage de terre

Il est proposé par Michaël Lessard-Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser les frais d'un voyage de terre, d'un montant de 250.00\$, pour les réparations des travaux des égouts sur le lot 5 060 916.

2018-07-190 21- Période de questions

Ouverture de la période de question à 20h30;

Questions posées concernant les points suivant :

Point 20.1 et de l'arrivée d'internet haute vitesse

Fin de la période de question à 20h38

2018-06-191 22- Levée de la séance

Sur proposition de Sylvain Veilleux, le maire lève la séance.
L'assemblée se termine à 20h39.

Luc Paquet, maire

Jesse Grondin, secrétaire-trésorier